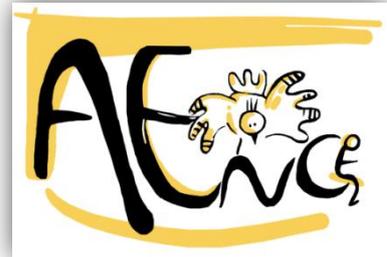


## L'ergothérapie en Nouvelle-Calédonie

**L'association des Ergothérapeutes de Nouvelle-Calédonie (AENC)** a été créée en juin 2011.

De 2013 à fin 2014, l'association a travaillé avec la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales sur la réglementation du métier en Nouvelle-Calédonie.

La loi de pays doit maintenant passer devant le gouvernement pour être validée et appliquée (d'ici un an et demi environ). Il est important de noter qu'à l'application du texte, les ergothérapeutes souhaitant venir travailler en Nouvelle-Calédonie devront avoir le diplôme français ou une équivalence ; aucune équivalence ne sera validée sur le territoire.



En 2015, l'AENC souhaite travailler sur l'accessibilité à des formations. En effet, hormis les structures publiques, il y a très peu de possibilité de se former sur le territoire. Certains ergothérapeutes profitent de voyage en France pour faire des formations.

L'AENC souhaite également poursuivre cette année le travail de communication auprès du grand public, mais surtout des autres professionnels ou partenaires.

A plus long terme, les perspectives sont la validation de la loi de pays, et un travail sur l'acquisition de financements pour aider les particuliers à accéder à l'ergothérapie. Aujourd'hui, seul le Centre Communal d'Action Sociale de Nouméa peut financer une visite à domicile pour des personnes dans le besoin, et le Conseil du Handicap et de la Dépendance (structure du gouvernement de Nouvelle-Calédonie) finance quelques bilans fonctionnels d'un ergothérapeute dans le cadre de la réinsertion professionnelle.

### Répartition des ergothérapeutes

En ce début d'année 2015, la Nouvelle-Calédonie compte treize ergothérapeutes, contre cinq en 2010. La répartition est la suivante :



**A Nouméa**, on compte 8,35 équivalents temps plein (ETP).

- 2,5 à l'hôpital territorial (*Médecine Physique et de Réadaptation, pédiatrie et équipe mobile*)
- 2 en service extra hospitalier de psychiatrie adulte
- 1,25 en foyer de vie pour adulte
- 1 en structure d'accueil pour enfants polyhandicapés
- 1 en service de soin de suite et de réadaptation dans un centre de gérontologie clinique
- 0,5 dans un centre d'accueil pour jeunes enfants dépourvus d'autonomie

- 0,1 dans un dispositif d'accueil médico-social précoce

**Hors Nouméa**, un seul poste (mi-temps en rééducation/réadaptation) est dans un centre hospitalier dans le nord de la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons également deux ergothérapeutes en temps plein en libéral sur Nouméa, et une troisième qui combine un travail en structure et une activité en libéral.

De plus, le cadre de santé du service de psychiatrie est ergothérapeute de formation.

Pour conclure, le développement de l'ergothérapie hors de Nouméa et son agglomération nous paraît être indispensable, c'est un projet de longue haleine que nous mettrons en place dans les années à venir.

**Elise BOURGIN EUCHER**

*Vice présidente de l'AENC*